ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examens et concours

Question écrite n° 59076

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc s'inquiete aupres de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, de la note plancher arretee cette annee, pour l'admissibilite au CAPES en lettres, a 4,5/20, et s'interroge sur le fait de savoir si ce niveau ne va pas deprecier la qualite de l'enseignement.

Texte de la réponse

Reponse. - Presides par un inspecteur general de l'education ou un professeur de l'enseignement superieur, les jurys des concours de recrutement du CAPES sont nommes par le ministre et choisis parmi les inspecteurs generaux de l'education nationale, les inspecteurs generaux de l'education d'academie, les membres des corps enseignants de l'enseignement superieur et les professeurs agreges et certifies. Des leur nomination, ils exercent collegialement et souverainement leurs competences. Il fixent apres deliberation la liste des candidats admis a subir les epreuves d'admission, puis, a l'issue des epreuves d'admission, la liste par ordre de merite des candidats qu'ils proposent au ministre pour l'admission au concours. Le travail du jury consiste a classer les candidats les uns par rapport aux autres et a determiner, compte tenu du nombre de postes offerts aux concours, quels sont ceux qui, par ordre de merite, peuvent etre proposes pour une admission. La note du dernier admissible ou du dernier admis n'a, en soi, aucune valeur intrinseque. Elle est seulement l'indice chiffre qui permet de fixer la frontiere entre les candidats que le jury estime pouvoir proposer a l'admissibilite, puis a l'admission, et les autres. Bien que le ministere de l'education nationale connaisse encore des problemes de recrutement dans certaines disciplines, les efforts deployes depuis plusieurs annees connaissent leurs premiers succes. Ces efforts ont concerne l'information, la revalorisation de la fonction enseignante, l'augmentation du nombre de titulaires de licence, ce titre constituant le niveau minimum requis pour pouvoir se presenter au CAPES. En temoigne l'augmentation du nombre d'etudiants de toutes disciplines qui se presentent au concours. Il serait regrettable qu'une note, sortie de son contexte, puisse permettre de mettre en doute la valeur et les competences de nos futurs professeurs dont l'investissement personnel en vue de leur preparation au concours est important. Par ailleurs, cette profession comme, mais plus encore que toutes les autres, leur demandera un effort continu d'actualisation des connaissances et d'evolution tout au long de leur carriere qui sera determinant pour la qualite de l'enseignement qu'ils dispenseront a leurs eleves.

Données clés

Auteur : M. Bourg-Broc Bruno
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59076
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : éducation nationale et culture
Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE59076

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2712